GUILLAUME SANGUIN

BOURGEOIS DE PARIS

(1370?-1442)

PAR

DENISE BOSSUAT

INTRODUCTION

La carrière de Guillaume Sanguin illustre d'une façon saisissante le rôle exercé à la fin du xive et au début du xve siècle par la bourgeoisie commerçante. Mettant à profit le crédit dont elle jouissait auprès des princes, grâce aux richesses dont la concentration s'opérait entre ses mains, elle réussit, en finançant leurs opérations politiques, à s'immiscer plus ou moins directement dans la gestion des affaires publiques. Étudier la vie d'un de ces grands bourgeois, c'est non seulement expliquer les causes de leur ascension, mais projeter aussi quelque clarté sur certains aspects de l'histoire générale.

EXAMEN CRITIQUE DES SOURCES MANUSCRITES BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE SANGUIN.

Les origines de la famille Sanguin ont été jusqu'ici mal élucidées. Les travaux des généalogistes ont été nourris par le P. Anselme, qui ne remonte pas au delà du père de Guillaume Sanguin, sans parvenir d'ailleurs à l'identifier. Il semble bien que le Guillaume considéré comme le fondateur de la famille n'a jamais existé.

On peut supposer que les Sanguin, comme la plupart des changeurs parisiens, étaient d'origine italienne. Guillaume serait le fils d'un certain Aurelio Sanguin, « chevalier ». Né au plus tôt vers 1370, il mourut le 14 février 1442. Tandis que deux frères de Guillaume, Horatio et Aurelio, demeuraient en Italie, un autre, Jean, se livrait, en France, au commerce et à la banque, sans toutefois jamais atteindre la puissance de son cadet. C'est de lui que dériverait la branche parallèle des Sanguin de Livry, la descendance de Guillaume constituant la branche des Sanguin de Meudon, du nom d'un des principaux fiefs conservés dans la famille.

Guillaume Sanguin cut deux enfants naturels; l'aîné, Jean, continua la lignée dont le destin fut aussi brillant que bref. Deux figures se détachent avec un relief singulier, Antoine, cardinal de Meudon, et Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, sa nièce, qui fut la favorite de François I^{er}. Les deux derniers descendants mâles, Hannibal et Gaspard, étant morts accidentellement en 1590, la branche de Meudon s'éteignit à cette époque. Toutefois, un de leurs cousins, Gédéon des Mazis, obtint le droit d'ajouter à son patronyme le nom illustre de Sanguin.

CHAPITRE II

LA VIE PRIVÉE DE GUILLAUME SANGUIN.

Les détails manquent sur la vie privée du personnage. Pourtant, les débats d'un procès engagé au Parlement par ses héritiers permettent d'en fixer quelques aspects. Déjà père d'un fils né vers 1392, il recueillit dans son hôtel, en 1418, la femme et les enfants de son ami Jean de Billy, serviteur du duc d'Orléans. Après quelques mois de cohabitation, il promit d'épouser la fille de Jean, qui vécut désormais dans sa maison comme sa femme légitime. Bien que Jeanne

de Billy lui ait donné une fille, Perrette, il semble bien que Sanguin, soucieux de ne pas se compromettre en affichant ses relations avec des Armagnacs, ne régularisa jamais cette union.

Guillaume Sanguin témoigna à ses bâtards une réelle sollicitude. Jean, légitimé en 1401, fut anobli par Charles VI en 1414. Son père lui assura un brillant mariage et lui fit épouser, en 1425, Yvonne de Sèvres. Perrette fut successivement mariée à Mathieu de Longueil et à Jean de Thieuville. L'esprit de famille dont Sanguin fit preuve à l'égard de ses enfants se manifesta aussi envers son frère Jean, son beaufrère Thomas Le Mercier et son neveu Charlot Le Mercier.

Propriétaire à Paris de plusieurs immeubles, Guillaume Sanguin résidait dans son hôtel de la rue des Bourdonnais, où il reçut à plusieurs reprises le duc de Bourgogne et sa suite. Il lui fallait mener grand train pour soutenir une réputation nécessaire à ses entreprises. Sa présence aux premiers rangs des membres de la Cour amoureuse nous assure qu'il occupait dans la société parisienne une situation de premier plan.

Il combla l'Église de ses générosités, fondant des messes dans plusieurs églises parisiennes. Il fonda avec son frère Jean, pour qu'ils y soient enterrés, la chapelle Saint-Michel, en l'église des Saints-Innocents, et régla avec soin les cérémonies de ses obsèques.

CHAPITRE III

GUILLAUME SANGUIN ET SON MILIEU.

L'activité commerciale et financière de Guillaume Sanguin le mit en relations avec les divers milieux sociaux auxquels appartenaient ses clients et ses confrères. Ces derniers peuvent se diviser en trois groupes. Ce sont, jusque vers 1400, les marchands avec l'appui desquels il inaugura sa carrière, orfèvres et changeurs parisiens, les uns peu connus, les autres plus illustres, comme Michel de Lallier, André d'Épernon, les Orlant, les Dammartin, les Raponde et les Isbarre. De 1401 à 1412, il est en relations avec des marchands de

Gênes, François de Passant et Jean Sac. Après cette date, il apparaît comme le chef d'une compagnie financière, avec Augustin Isbarre, Charlot Le Mercier, Philippe de Brabant, Robin Clément, Pierre et François de la Garmoise, Adam Ravier, Jean et Jacques Trotet, Guillon Luillier, Jean de La Fontaine, Regnaut Doriac, Regnaut Thumery, Germain Vivien et Arnoul de Landes.

Plusieurs de ces personnages figurent avec lui au nombre des membres de la Cour amoureuse de Charles VI, cercle littéraire et mondain où, grâce sans doute à l'influence du duc de Bourgogne, Guillaume tenait le rôle important de « ministre ».

CHAPITRE IV

GUILLAUME SANGUIN, MARCHAND ET BANQUIER.

Marchands et changeurs en France au début du XVe siècle.

— Les difficultés financières obligent les princes à faire appel à la bourse et au crédit des marchands qui leur procurent les sommes nécessaires à la conduite des affaires et les objets dont ils gratifient leurs serviteurs, afin de s'assurer leur dévouement. Ainsi, les marchands parisiens jouent à la fois le rôle de fournisseurs et de prêteurs et réalisent à ce double titre des profits considérables.

Guillaume Sanguin, marchand et fournisseur des princes.

— Guillaume Sanguin apparaît constamment avec la qualité de marchand et d'orfèvre. De 1397 à 1414, il succède à Dine Raponde dans la faveur du duc de Bourgogne, auquel il procure des joyaux, de la vaisselle d'or et d'argent, des chevaux et des étoffes de luxe.

Guillaume Sanguin, banquier. — Le commerce de l'argent, conséquence du commerce de denrées, est le second aspect de l'activité de Sanguin. Le prêt en est la forme la plus courante, avances ou prêts à gage. Les ducs de Bourgogne en sont les principaux bénéficiaires jusqu'en 1416. Sanguin est parsois le dépositaire d'objets précieux ou d'espèces mon-

nayées. Il s'entremet également pour réunir les sommes nécessaires à la vie publique et privée des ducs. Il compte aussi parmi ses clients le roi, le duc d'Orléans, le duc de Berry, des seigneurs comme Amédée VIII de Savoie et de simples bourgeois.

CHAPITRE V

GUILLAUME SANGUIN, MONNAYEUR ROYAL.

L'affermage des monnaies procurait au trésor royal un supplément de ressources, car l'emprunt ne suffisait plus à combler les vides, et l'abolition des aides compliquait encore la situation. De leur côté, les financiers professionnels y trouvaient largement leur compte et Guillaume Sanguin ne négligea pas cette source de profits.

En 1418, lors du siège mis par Henri V devant Rouen, il se fait adjuger avec Augustin Isbarre les monnaies de Tournai et de Saint-Quentin. La prise en charge était faite au nom de Charlot Le Mercier, dont ils n'étaient que les commanditaires. S'il paraît occupé plus spécialement à Saint-Quentin, Sanguin fut pourtant mêlé aux difficultés que rencontra Isbarre à Tournai. Il conserva ses fonctions de monnayeur royal, lors d'une nouvelle adjudication en 1419.

L'année suivante, Guillaume Sanguin apparaît à la tête d'une compagnie de changeurs qui afferme la totalité des ateliers monétaires du royaume. Les conditions de l'opération furent fixées par ordonnance royale du 10 août 1420. Le procès auquel donna lieu la liquidation de la société nous en révèle le fonctionnement. Il s'agissait, pour les adjudicataires, de réaliser un placement avantageux. Ce qui intéressait Guillaume Sanguin, ce n'était ni le nombre, ni la qualité des espèces frappées, mais la répartition des bénéfices.

CHAPITRE VI

GUILLAUME SANGUIN ET LA COUR DE BOURGOGNE.

La prospérité croissante de ses affaires, les services rendus

au roi et au duc de Bourgogne, son intervention dans la politique financière du gouvernement font naître dans l'esprit de Guillaume Sanguin de plus hautes ambitions. Prenant le vent, il attache sa fortune à celle des ducs de Bourgogne, ses anciens clients devenus ses obligés, auprès desquels il s'efforce de devenir indispensable. La réussite de Philippe le Hardi dans l'affaire de la régence de Bretagne lui est due pour une bonne part. Valet de chambre, échanson, contrôleur de la maison ducale, il devient, en 1420, conseiller et maître d'hôtel. Il fut également échanson de Charles VI et du duc de Guyenne.

En relations plus étroites encore avec Jean sans Peur, il alimente de ses deniers la politique bourguignonne : expéditions militaires, paiement des gens d'armes, dépenses privées, comme la remise en état de l'hôtel d'Artois.

Il semble également avoir joué un rôle actif auprès d'Isabeau de Bavière, se faisant le dépositaire des richesses qu'elle avait accumulées après les avoir soustraites au trésor public.

Malgré ses attaches bourguignonnes, il évite de s'engager à fond dans le mouvement cabochien. Compromis néanmoins en 1416 dans le complot du Boiteux d'Orgemont, il s'en tire avec un bannissement de courte durée. C'est lui, en effet, qu'en 1418, le roi envoie auprès de la reine et du duc de Bourgogne pour les inviter à regagner Paris.

La victoire de Jean sans Peur, dont il avait été l'un des artisans, lui ouvre l'accès des fonctions publiques.

CHAPITRE VII

GUILLAUME SANGUIN PENDANT L'OCCUPATION ANGLAISE.

Dès le début de l'occupation anglaise, Guillaume Sanguin fit partie du conseil du roi comme notable de la ville. En 1419, les Parisiens l'envoient en ambassade auprès du roi et il accomplit, pour cette mission, plusieurs voyages entre Provins et Paris. La même année, il est désigné avec d'autres personnages pour traiter avec le Dauphin de la pacification du royaume.

Après l'assassinat de Jean sans Peur, il reste en faveur auprès de Philippe le Bon. Messager du duc à Troyes en 1420, il participe à l'élaboration et à la conclusion du traité. En 1423, il fait partie de l'ambassade envoyée par les Parisiens auprès d'Henri VI pour solliciter des secours militaires.

De 1423 à 1429, il apparaît, à deux reprises, mêlé aux événements : en 1427, à propos de la rançon de La Trémoïlle, pour laquelle il consentit un prêt d'argent à Régnier Pot, et, en 1428, lors de la prise de Nogent-le-Roi par le comte de Salisbury, qu'il finança en partie.

En récompense des services rendus à la cause anglo-bourguignonne, il succède à Hugues Le Coq comme prévôt des marchands, le 12 juillet 1429, et se consacre avec zèle à l'administration municipale. Il participe à la réception d'Henri VI à Paris, en décembre 1431, mais renonce prudemment à ces fonctions compromettantes dès 1432. Sans rompre ouvertement avec les Anglais, il assiste aux délibérations du traité d'Arras et se prépare à modeler sa conduite sur les événements. Avec son ami, Michel de Lallier, il participe, en 1436, au mouvement qui ouvrit aux troupes royales les portes de la capitale. Grâce à cette volte-face, après une fructueuse collaboration avec l'ennemi, il bénéficia de l'amnistie accordée par Richemont aux Parisiens compromis sous l'occupation et conserva la jouissance de sa fortune et de sa liberté.

CHAPITRE VIII

LA FORTUNE DE GUILLAUME SANGUIN.

Tant d'activités si diverses ont fait de Guillaume Sanguin l'un des cinq plus riches bourgeois parisiens du xv^e siècle. Ses biens considérables se divisent en deux catégories, les propriétés foncières et les rentes et droits divers.

Propriétés foncières. — Sanguin possédait à Paris plusieurs immeubles, notamment rues des Bourdonnais, Saint-Sauveur et Saint-Merry. Hors de Paris, ses principaux domaines se groupent, à peu d'exceptions près, dans le voisi-

nage de la ville. Il est seigneur de Massliers, de La Malmaison et de Meudon; dans la Brie, ses terres forment une masse imposante entre Brie-Comte-Robert et Melun. Dans la région de l'Oise, il possède les siefs de Brégy en Multien, Acy, La Fosse-Martin et Béthencourt. Plus au nord, il a acquis, en 1416, la vicomté de Neuschâtel-sur-Aisne. Il tient, en outre, des terres en Artois, en Bourgogne et en Gâtinais.

Rentes et droits divers. — Certains créanciers de Sanguin, n'ayant pu s'acquitter de leurs dettes, lui abandonnent des rentes dont ils étaient détenteurs ou en constituent de nouvelles à son nom. Malgré les difficultés qu'il rencontra souvent pour les percevoir, ces rentes constituent une importante fraction de son revenu. En outre, Guillaume Sanguin prélevait divers droits de nature variée, notamment un droit de deux gros sur les draps fabriqués à Werwicq et un droit de péage sur tout le sel transitant par la ville de Mantes.

CHAPITRE IX

LA SUCCESSION DE GUILLAUME SANGUIN.

Guillaume Sanguin mourut le 14 février 1442. Paralysé pendant de longs mois, il avait conservé sa lucidité. Un premier testament rédigé en 1438 fut suivi d'un second en 1441. La succession de Guillaume Sanguin donna lieu à de nombreuses contestations qui mirent aux prises ses enfants et petits-enfants. Le litige portait sur trois points essentiels : la falsification du testament par Jean Sanguin et le notaire Jean François qui l'avait reçu, la légitimité des enfants de Guillaume, enfin les substitutions de biens opérées par le défunt de son vivant en faveur des fils de Jean. La fortune que laissait l'ancien prévôt des marchands fut finalement adjugée à ses bâtards et les substitutions reconnues valables.

Pourtant le conflit n'était qu'apaisé; d'autres difficultés surgirent au cours des années suivantes et, à la fin du xvie siècle, les lointains héritiers de Sanguin discutaient encore l'interprétation de ses dispositions testamentaires.

CONCLUSION

Guillaume Sanguin, marchand d'origine italienne, enrichi par le commerce des objets précieux, puis par des opérations bancaires, apparaît comme l'un des plus puissants parmi les bourgeois parisiens qui surent profiter des circonstances pour édifier d'immenses fortunes et occuper, dans la société de leur temps, une place de premier plan. Peu scrupuleux sur le choix des moyens, il sait se rendre indispensable au roi comme au duc de Bourgogne et, finançant à maintes reprises les opérations politiques, exerce sur elles une influence indirecte. Pendant l'occupation, tout prêt à satisfaire le gouvernement de Bedford, il obtient la prévôté des marchands, mais sait se dégager à temps pour s'assurer les bonnes grâces ou au moins l'indulgence du roi légitime et garder à ses descendants une fortune qui avait été l'objet principal de ses efforts. Il offre un exemple caractéristique de ces commerçants du xve siècle qui, par leur habileté et leur fortune, s'assurèrent la confiance et l'appui des grands et furent les fondateurs d'une noblesse nouvelle qui occupa aux siècles suivants les plus hautes charges de l'État.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

APPENDICE

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

INDEX ANALYTIQUE

TABLE DES MATIÈRES